

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY-EN-NORMANDIE,

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par l'arrêté du 16 mai 2001,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre I, 1^{ère} et 4^{ème} parties et ses arrêtés modificatifs,

Ces mesures s'appliquent exclusivement à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de la circulation pendant le concert du 25 août 2023, organisé par la mairie de PERCY-EN-NORMANDIE.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits place du Champ de Foire, du jeudi 24 août 2023 à partir de 17 heures au samedi 26 août 2023, 08 heures.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera interdite du vendredi 25 août 2023, 18 heures au samedi 26 août 2023, 02 heures :

- Rue Dominique Lemonnier du N° 3 à la Mairie

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :


- à la Gendarmerie
- au SDIS
- au Conseil Régional – service NOMAD

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE, le 25 juillet 2023

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Pour le Maire de Percy-en-Normandie et par
délégation,
Le Maire-Adjoint,


Eliane LETOUSEY

